

COMMUNE DE VERNIER

Question écrite

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

l'Eco-plateforme-Lignon

Messieurs les Conseillers administratifs,

"Le 24 octobre 2025, une plateforme industrielle de traitement de matériaux contaminés — l'Eco-plateforme-Lignon — a été inaugurée route du Bois des Frères à Vernier, à proximité immédiate de la Cité du Lignon, de terrains de football, de courts de tennis et d'établissements scolaires, soit à quelques centaines de mètres de la presqu'île d'Aïre.

*Pendant toute la durée du chantier, aucune indication sur la nature réelle de cette installation n'a été communiquée aux habitants — la demande d'autorisation de construire mentionnait uniquement 'une plateforme rail-route', **sans aucune précision sur le fait qu'il s'agissait d'un centre de traitement de terres contaminées aux PFAS et autres polluants éternels, capable de recevoir entre 75'000 et 130'000 tonnes de matériaux pollués par année.***

Le Conseil Administratif peut-il répondre aux questions suivantes :

Premièrement — Était-il informé de la nature réelle de cette installation avant son inauguration, et si oui, pourquoi les habitants du quartier n'ont-ils jamais été consultés ni informés ? Le CA a-t-il donné son accord à cette construction et à l'exploitation de cette usine via le préavis communal ?

Deuxièmement — Le communiqué de presse de l'EPL indique que les matériaux contaminés aux PFAS y sont traités. Où vont les eaux de traitement issues de ce processus ? Sont-elles rejetées dans le réseau d'égouts communal — et donc acheminées vers la STEP d'Aïre, dont les boues concentreront alors ces mêmes PFAS avant d'être incinérées à quelques centaines de mètres des habitants ?

Troisièmement — La presqu'île d'Aïre et le Lignon accueillent déjà la STEP, le futur incinérateur de boues projeté par les SIG, et désormais ce centre de traitement de terres contaminées aux PFAS.

À quel moment le Conseil Administratif considère-t-il que la concentration d'installations industrielles traitant des substances dangereuses dans ce périmètre densément peuplé atteint un seuil incompatible avec la santé et la qualité de vie des habitants de Vernier ?"

Je vous remercie pour vos réponses,

Nicolas Aubert
liste égalité et diversité LED

Vernier, le 23 mars 2026